

**Procès-verbal de l'assemblée communale**  
**Jeudi 19 avril 2018 à 20h15**  
**Salle communale**

Président : Alexandre Mouche

Secrétaire : Anne Rebetez

Scrutateurs : Jean-Marc Rebetez et Jean-Claude Rossinelli

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel du 5 avril 2018, un avis officiel du 28 mars 2018 et un message à la population du 10 avril 2018.

Mme Selxhane Sofra, secrétaire/caissière remplaçante au sein de l'administration communale, participe à l'assemblée comme auditrice. Stéphanie Humair procède à sa présentation.

Quatorze électeurs participent à l'assemblée.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant.

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés.

---

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale**

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 novembre 2017 a été diffusé sur le site internet de la commune et était disponible au secrétariat communal. Aucune demande de modification ou de complément n'est sollicitée.

Le procès-verbal est accepté sans lecture.

### **2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2017 ainsi que les dépassements budgétaires**

La caissière présente succinctement les comptes 2017 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 12'855.45.

L'entrée en matière est acceptée.

Les différents chapitres des comptes communaux et du compte forestier sont présentés un à un par la caissière, en comparaison avec le budget de l'exercice.

Ces comptes ont été vérifiés par la commission de vérification en date du 17 avril 2018, qui donne décharge à la caissière.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ces comptes tels que présentés.

Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.

### **3. Nomination d'un membre au sein de la Commission du Cercle scolaire La Courtine**

Stéphanie Humair informe que M. Christophe Gogniat a présenté sa démission au sein de la Commission du Cercle scolaire La Courtine.

L'entrée en matière est acceptée.

Afin de repourvoir cette fonction, le Conseil communal propose de nommer Mme Viviane Strambini.

Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.

### **4. Ratifier un crédit de Fr. 32'000.- destiné à la réparation de la station de pompage des eaux usées à l'entrée ouest du village ; financement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour l'épuration des eaux**

Aurélien Mouche présente le dossier.

En fin d'année 2017, les éléments techniques de la station de pompage des eaux usées, située à l'entrée ouest du village, ont dû être changés en urgence, suite à un problème technique. Les frais inhérents à cette réparation ont, de ce fait, déjà été engagés par le Conseil communal. Toutefois, l'assemblée communale est compétente pour ratifier le crédit de Fr. 32'000.- nécessaire au financement de cet investissement. Un prélèvement sur le fonds de réserve pour l'épuration des eaux pourra alors être effectué.

L'entrée en matière est acceptée.

Le Conseil communal propose de ratifier ce crédit.

Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.

### **5. Divers et imprévus**

Catherine Bourquin indique qu'il y a beaucoup de déchets qui sont trouvés dans le quartier de La Sagne au Droz depuis que les ouvriers sont plus nombreux à Novi SA. Elle propose que des cendriers et des poubelles supplémentaires soient installés dans ce quartier.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt l'assemblée.

L'assemblée est levée à 20h45.

Lu et approuvé.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Alexandre Mouche

Anne Rebetez